



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Rapport concernant le projet de résolution sur le PSIA

Sur proposition du Conseil administratif, la commission s'est réunie le 5 novembre 2019 pour traiter du projet de résolution relatif au lancement des procédures fédérales pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA).

En préambule, M. Baptiste Sandoz du SATPE communal, a rappelé les grandes lignes de l'avancement de ce dossier en lien avec la procédure de modification du règlement d'exploitation avec instauration de quotas, procédure d'approbation des plans pour la construction d'une nouvelle sortie rapide de piste et utilisation densifiée de postes de stationnement, fixation du nouveau bruit admissible.

La Ville du Grand-Saconnex, par son Maire M. Jean-Marc Comte, ayant déposé son droit d'opposition à l'enquête publique en date du 10 octobre 2019 (soit en respect du délai imparti fixé entre le 18 septembre et le 17 octobre 2019), il s'agit aujourd'hui de commenter le projet de résolution qui sera soumis au Conseil municipal du 2 décembre prochain (le délai imparti étant fixé au 17 décembre 2019).

Après en avoir pris connaissance, la commission remercie son auteur pour cette analyse approfondie et demande les amendements suivants :

- P1 : plutôt que de résumer la résolution du 19 février 2018 qui fait toujours sens, la commission demande à ce qu'elle soit jointe dans son intégralité à cette nouvelle résolution ;
- P3 §1: les atterrissages représentant 5.4 fois plus de mouvements que les décollages (soit au total plus de 11'000 mouvements par an après 22h00), la commission demande que le système de quotas soit appliqué autant sur les atterrissages que sur les décollages ;
- P3 §3 : il en va de même concernant le système de redevances. En plus, le montant doit être déterminé et connu par tous ;
- P3 §6 : nous émettons une réserve sur les autres mesures opérationnelles faisant l'objet de la présente procédure particulièrement sur l'objectif de l'amélioration de l'infrastructure visant une sortie rapide de la piste 4, et l'augmentation de la capacité de stationnement. En effet, est-ce pour induire moins de bruit ? ou pour accueillir plus de mouvements ?
- P3 : ajouter un chapitre « Au regard de la politique d'aménagement du territoire ». Au vu des nouvelles courbes de bruit et de manière solidaire avec les propriétaires des différentes communes de la rive droite du lac (le Grand-Saconnex étant moins touché), nous déplorons la perte de valeur foncière de nos propriétés et demandons que l'AIG mette tout en œuvre pour minimiser le bruit au sol et en l'air voir même, mette en place une procédure d'indemnisation en plus de son programme d'insonorisation;

- P3 dernier alinéa : nous demandons (enlever le terme « augmentation ») que le trafic aéronautique, incluant les décollages et les atterrissages, « soit contenu de façon à respecter ... »

Compte tenu de ce qui précède, la Commission, unanime, recommande au Conseil municipal de voter la résolution qui lui sera proposée.

Ce rapport est accepté à l'unanimité.

Francine MAMIN TISSOT
Rapporteur

Grand-Saconnex, le 5 novembre 2019



COMMISSION EQUIPEMENTS PUBLICS

Rapport d'information concernant la rénovation des serres du domaine de Mont-Riant

La commission équipements publics s'est réunie en date du 18 novembre 2019 afin d'étudier la rénovation des serres du domaine de Mont-Riant.

L'objectif de la séance était de donner l'autorisation au Conseil administratif de continuer les démarches auprès de l'Etat.

Etaient présents à cette séance MM. Laurent Jimaja, Jean-Marc Comte et Bertrand Favre, Conseillers administratifs, Mme Fabienne Reber, cheffe du service aménagement, travaux publics et énergie et Mme Ida Iannetti, cheffe du service des bâtiments.

Situées au chemin de l'Ancienne-Route 22, sur la parcelle n° 1176, ces serres ont été construites entre 1898 et 1917, elles sont inscrites à l'inventaire cantonal comme constructions dignes d'être protégées. Elles appartiennent actuellement à l'Etat de Genève et se trouvent proches de la parcelle n° 1959, propriété de la commune. Il y a deux locataires : la Mission du Brésil et un paysagiste.

La commission a étudié les documents fournis, à savoir :

- La brochure « Campagne de Mont-Riant » réalisée par La Mémoire du Grand-Saconnex en 2010.
- Une présentation PowerPoint réalisée par la Commune.
- Le rapport de Philippe Calame Architectes du 17.01.2019 « Restauration des serres de Mont-Riant – Estimation sommaire du coût des travaux »

Historique du projet

Le Grand-Saconnex a été approché par le canton concernant ces serres suite à la demande du Brésil d'acquérir la demeure. La commune a manifesté officiellement son intérêt à l'Etat pour les serres. Le Brésil n'est plus intéressé actuellement à l'achat de la demeure.

L'Etat n'ayant pas les moyens ni le désir de rénover les serres, propose à la commune un DDP de 99 ans, si la commune rénove les serres. Il est intéressant que la commune demande que la parcelle n° 1251 (environ 3'000 m²), attenante à notre parcelle n° 1959, puisse être citée clairement dans la négociation.

Il faut relever que le domaine de Mont-Riant est l'un des plus beaux domaines arborisés du canton. Il est également à noter qu'avant la construction du CVHS, la commune utilisait ces serres pour ses cultures.

Le service des monuments et sites (CMNS) a relevé la nécessité de faire quelque chose, mais n'a jamais été plus loin dans le projet de rénovation.

Les contraintes au projet à prendre en compte sont : l'accord de la Mission du Brésil, la clarification du périmètre des baux existants et la reprise du bail du paysagiste.

Objectifs du projet :

- Maitrise du foncier, stratégique
- Maintenir la valeur patrimoniale des serres et du parc
- À terme, affectation publique cadrée, des activités avec les écoles et la population pourraient être mises en place. Projet socioculturel en lien avec la nature : potager urbain participatif « Les Artichauts » ou sensibilisation des enfants aux espèces rares par exemple.

Rénovation

L'estimation sommaire des coûts de rénovation des serres est d'environ 2 millions, potentiellement les subventions cantonales et fédérales pourraient couvrir 25% des coûts. Une étude plus précise doit évidemment être effectuée.

Le crédit d'étude final pour affiner le projet s'élèverait à 230'000 CHF. Ce crédit sera présenté ultérieurement à la commission.

La commission a accepté à l'unanimité des membres d'autoriser le Conseil administratif à aller de l'avant dans ce projet. Elle demande à la commune de le préciser et d'essayer de négocier la cession de la parcelle comprenant les serres malgré le fait que le canton ne désire pas diviser le domaine. Il faut noter que la commune est en position forte et doit faire pression sur le canton. L'affectation doit être précisée. La commission demande également au Conseil administratif d'organiser une visite des lieux pour la prochaine séance.

Le présent rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Raymond Chabry
Rapporteur

Grand-Saconnex, le 18 novembre 2019



Rapport des déléguées à l'assemblée générale de l'association d'amitié Grand-Saconnex - Racovita

L'assemblée générale s'est tenue le 27 mars 2019. Elle a été ouverte par un discours de M. Laurent JIMAJA qui a salué le travail des membres de l'association pour apporter aux enfants de Racovita un séjour des plus agréables en Suisse.

Après la lecture du procès-verbal de 2018, le président, M. Michel POMATTO, a présenté son rapport. Ensuite, la trésorière, Mme Doris MOTTET nous a exposé le bilan de l'association.

L'exercice se solde avec un bénéfice de CHF. 5'961,75. Le séjour des enfants reste le poste le plus onéreux avec une dépense de CHF.47'580,30. Dans les recettes, on peut noter que les cotisations ont rapporté CHF. 790,- et que la subvention communale s'élève à CHF. 55'000,-.

Les vérificateurs des comptes ont vérifié et approuvé ces chiffres. Tous les rapports ont été acceptés à l'unanimité et la décharge a été donnée au comité.

M. Michel POMATTO a été réélu à son poste de président. M. Arthur PLEE a annoncé qu'il restait encore une année avant de présenter sa démission. Par ailleurs, Mme Sarah GARDET a rejoint le comité. L'association compte également deux nouveaux membres : Mmes Oana POP TOPOR et Mircea NICOLESCU.

Les dates des activités ne sont pas encore arrêtées mais il est toujours prévu une journée sportive, des grillades ainsi que des sorties diverses.

En 2020, l'association fêtera son 30^e anniversaire et envisage de demander une subvention plus conséquente. Notamment, un voyage en Roumanie sera organisé.

La séance est levée à 20h00.

Les déléguées :
Sylvie Ménétré et Angelica Pruncu Cutile

Le Grand-Saconnex, le 8 octobre 2019